

ICANN 58 Copenhague

11 -16 mars 2017

1. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante-neuf membres du GAC et neuf observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC souhaite la bienvenue au nouveau pays membre : le Zimbabwe. Le GAC compte ainsi à présent 171 membres et 35 observateurs.

Une liste des participants est disponible à l'**annexe 1**.

Le communiqué du GAC de Copenhague est disponible à l'**annexe 2**.

Les présentations des intervenants lors de la réunion ainsi que les supports d'information préparés peuvent être consultés, s'ils sont disponibles, sur le [site Web du GAC](#) (ainsi que les diapositives ou les documents word/PDF). Les transcriptions intégrales de chaque séance sont disponibles sur le [site Web du programme de Copenhague](#).

2. SEANCES SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE ET LES QUESTIONS DE FOND

2a : Codes de pays/territoires à deux caractères au second niveau

La question a été longuement abordée lors des réunions avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) et le Conseil d'administration de l'ICANN.

Comme c'était le cas auparavant, certains membres du GAC ont de sérieuses inquiétudes quant à l'approche du Conseil d'administration face à cette question et la mise en œuvre de celle-ci par l'ICANN. Parmi celles-ci figurent : des droits juridiques pour posséder et contrôler ces codes ne représentant qu'une dimension, avec des aspects politiques et culturels qui sont au moins aussi importants ; les gouvernements font face à des prix excessifs s'ils choisissent d'enregistrer un code pendant la période d'enregistrement exclusif ; le traitement des candidatures ne devrait pas précéder toute discussion en attente avec le gouvernement en question ; le traitement de cette question rend difficile les discussions pour l'ICANN et le modèle multipartite dans d'autres forums.

D'autres membres ne partagent pas ces inquiétudes, et certains ne voient aucun problème avec les enregistrements de marque (.marque) dans cet espace. Cependant, il y a eu un accord général stipulant que la réponse du Conseil d'administration à l'avis du GAC (dont la [résolution](#) la plus récente sur cette question) n'était pas claire, et que cette mise en œuvre par l'organisation de l'ICANN n'avait pas répondu aux inquiétudes d'un certain nombre de gouvernements.

Les membres du Conseil de la GNSO ont constaté que les accords actuels représentent un compromis qui ne reflète pas le processus d'élaboration de politiques (PDP) initial, et que les registres n'en sont pas très satisfaits non plus. Ils ont proposé, pour l'aider, une séance d'information pour le GAC.

Les membres du Conseil d'administration ont répété leur précédent point de vue selon lequel le Conseil d'administration a agi en conformité avec l'avis du GAC. Ils ont proposé de répondre par écrit aux inquiétudes spécifiques du GAC et/ou d'organiser des discussions avant la prochaine réunion de l'ICANN.

POINTS D'ACTION

1. Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**fait**).
2. Les dirigeants du GAC et le personnel de l'ICANN doivent collaborer avec le Conseil d'administration et l'ICANN sur les dispositions de suivi.

2b : Protection des noms et des acronymes des OIG

Les membres du GAC et les observateurs ont participé à une discussion facilitée sur ce sujet, menée par l'ancien membre du Conseil d'administration de l'ICANN, Bruce Tonkin. La discussion a été positive et constructive et le GAC va continuer à participer à ces discussions. Il a été convenu de recommander au Conseil d'administration de poursuivre les dispositions appropriées aux OIG et titulaires de noms de domaine. Le GAC a également soumis une proposition pour le processus de commentaire public pour le rapport initial du PDP sur l'accès OIG-OING des mécanismes de protection de droits curatifs.

POINTS D'ACTION

1. Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**fait**).
2. Les membres du GAC et les observateurs doivent participer à plus de discussions facilitées.
3. Les membres du GAC et les observateurs, soutenus par le secrétariat ACIG-GAC doivent surveiller les réponses du groupe de travail consacré au processus d'élaboration de politiques (PDP WG) sur les droits curatifs vis à vis de la proposition du GAC.

2c : Croix-Rouge / Croissant-Rouge / Cristal-Rouge

Les membres du GAC et les observateurs ont participé à une discussion organisée sur ce sujet, menée par l'ancien membre du Conseil d'administration de l'ICANN, Bruce Tonkin. La discussion a été positive et constructive. Le Conseil d'administration a soutenu ces discussions en [résolvant](#) la demande de la GNSO de prendre en considération ses recommandations PDP initiales à la lumière de l'avis du GAC. Ce sera réalisé en conformité avec le règlement PDP existant.

POINTS D'ACTION

1. Les discussions ci-dessus doivent apparaître dans le communiqué du GAC (**fait**).
2. Les membres du GAC et les observateurs, soutenus par le secrétariat ACIG-GAC doivent surveiller les réponses de la GNSO par rapport à la résolution du Conseil d'administration.

2d : Révision de la concurrence, de la confiance et du choix du consommateur (CCT)

Le président de l'équipe de révision CCT, Jonathan zuck, et les membres du GAC de l'équipe de révision (Megan Richards, Commission européenne ; et Laureen Kapen, Commission fédérale du commerce des États-Unis) ont présenté au GAC le rapport préliminaire de l'équipe récemment publié, qui est ouvert pour [commentaire public](#). Les recommandations ayant un intérêt particulier pour le GAC incluent : les sauvegardes de chaînes sensibles/réglées ; les engagements d'intérêt public ; l'utilisation malveillante du DNS ; et le soutien aux pays en développement.

Les études et enquêtes de la CCT-RT sont disponibles sur www.cct.wiki.

POINT D'ACTION

1. Les membres du GAC doivent examiner le rapport préliminaire et prendre en considération les options de commentaires individuels et/ou une proposition collective du GAC lors du processus de commentaire public. **(Tous les membres du GAC + secrétariat ACIG-GAC).**

2e : Futures politiques relatives aux gTLD : Généralités

Le GAC a rencontré les co-présidents du groupe de travail PDP de la GNSO sur les procédures futures des nouveaux gTLD et a également discuté de l'engagement rapide du GAC dans les PDP avec le Conseil de la GNSO.

Les membres du GAC ont fait part de leurs commentaires aux co-présidents sur des questions spécifiques incluant le traitement du précédent avis du GAC ; ont géré les séries par rapport au premier arrivé premier servi ; les frais de candidature ; les IDN et la résolution des ensembles conflictuels. Les questions relatives aux candidatures communautaires, au soutien au candidat et aux noms géographiques de premier niveau sont présentées plus en détail ci-dessous. Il a été convenu qu'un engagement supplémentaire du GAC au sein du groupe de travail PDP et des sous-groupes serait bénéfique, bien que les limites de ressources dans beaucoup de gouvernements représentent une barrière d'ordre pratique.

Il a été noté que le GAC ainsi que d'autres membres de la communauté, recevraient bientôt le deuxième ensemble des questions de consultation de la communauté (CC2) provenant du PDP WG.

L'équipe de direction du GAC a proposé qu'un ou deux des vice-présidents jouent un rôle majeur dans la coordination de la participation du GAC à l'élaboration de politiques des nouveaux gTLD.

POINTS D'ACTION

1. Les membres du GAC doivent participer activement aux groupes de travail PDP à titre individuel et dans la mesure du possible.
2. Le secrétariat ACIG-GAC doit continuer de soumettre des rapports au GAC sur les développements majeurs.
3. Le GAC doit prendre en considération les réponses aux questions CC2 lorsqu'il les reçoit. **(Tous les membres du GAC + direction du GAC + secrétariat ACIG-GAC)**

2f : Futures politiques relatives aux gTLD : candidatures aux gTLD communautaires

Le GAC a discuté des recommandations du rapport demandé par le Conseil de l'Europe : [candidatures de l'ICANN pour les nouveaux domaines génériques de premier niveau \(gTLD\) communautaires : opportunités et défis du point de vue des droits de l'homme](#) et a été présenté par l'un des auteurs. Le GAC a convenu que les recommandations du rapport devraient être considérées comme une contribution au groupe de travail PDP sur les procédures futures des nouveaux gTLD.

Il a été convenu que le président du GAC pourrait écrire au Conseil d'administration demandant une mise à jour du statut du rapport prévue dans la [résolution du Conseil d'administration 2016-09-17](#) : examen par le président-directeur général des procédures d'évaluation de la priorité communautaire des nouveaux gTLD

POINTS D'ACTION

1. Les discussions susmentionnées devront être incorporées au Communiqué. **(Fait)**
2. Une lettre du président du GAC au président du Conseil d'administration de l'ICANN doit être préparée **(secrétariat ACIG-GAC)**.

2g : Futures politiques relatives aux gTLD : soutien aux candidats

Le GAC a noté que des problèmes majeurs avec la série récente de nouveaux gTLD ont été identifiés en lien avec la participation des pays en développement y compris le manque de connaissance des fournisseurs commerciaux et des utilisateurs ainsi que la sous-utilisation du programme de soutien au candidat de l'ICANN. Les analyses récentes et en cours incluent un rapport demandé par la révision CCT et un travail sur la piste de travail 1 des procédures futures.

POINT D'ACTION

1. Le groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies aura le rôle principal sur cette question et participera aux processus pertinents de la communauté et établira des rapports au GAC, si nécessaire. **(Groupe de travail sur les régions faiblement desservies + personnel de l'ICANN)**.

2h : Future politique relative aux gTLD : noms géographiques au premier niveau

Le GAC a été informé par son groupe de travail sur les noms géographiques du travail continu au sein du groupe sur les possibles futures meilleures pratiques et sur le concept d'un répertoire de noms. Les membres du GAC ont discuté de la possibilité de développer des principes convenus du GAC sur les noms géographiques comme un objectif possible pour la réunion de l'ICANN 59 et ce sera examiné plus en profondeur par le groupe de travail. Le GAC a constaté qu'il sera invité, avec le reste de la communauté à participer à une séance inter-communautaire majeure lors de l'ICANN 59 parrainée par le PDP WG précédée par un séminaire web intersession.

Le GAC a été informé du document provisoire du groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires comme les TLD (CWG-UCTN).

POINTS D'ACTION

1. Le GAC doit participer à un séminaire web intersession et à une session intercommunautaire lors de l'ICANN 59, en prenant en compte le travail du groupe de travail du GAC, le CWG-UCTN et les expériences et points de vue des membres individuels. **(Tous les membres du GAC+ le groupe de travail du GAC sur les noms géographiques + secrétariat ACIG-GAC)**

2i : Questions de sécurité publique

Le GAC a été informé par son groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG) du travail actuel du groupe. Voici les principales questions traitées :

- intégrer dans le communiqué une demande supplémentaire (une « fiche de suivi ») au Conseil d'administration de l'ICANN pour obtenir des renseignements sur les mesures prises par l'ICANN et les parties contractantes face à l'utilisation malveillante du DNS. La réponse donnée par l'ICANN qui a été intégrée au communiqué d'Hyderabad a été jugée insuffisante.
- le PSWG va bientôt demander l'approbation du GAC pour : (a) un cadre provisoire de sécurité pour les registres pour répondre aux menaces liées à la sécurité ; (b) une proposition de cadre de divulgation relatif à l'application de la loi dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (PPSAI IRT).
- les progrès du groupe de travail PDP sur les service d'annuaire de données gTLD de nouvelle génération destinés à remplacer le WHOIS et la révision de l'ICANN sur le même sujet.

POINTS D'ACTION

1. Une fiche de suivi sur l'utilisation malveillante du DNS doit être inclus dans le communiqué **(Fait)**.
2. Le PSWG recherche un accord avec le GAC pour fournir les documents nécessaires, et continuer de tenir le GAC informé des développements **(PSWG + personnel de l'ICANN)**.

2j : enchère du .web

Le GAC a demandé une mise à jour du Conseil d'administration concernant les inquiétudes soulevées par certaines parties sur le processus d'enchère du gTLD .web. Le Conseil d'administration a confirmé avoir connaissance d'une enquête sur cette question par le département de justice des États-Unies.

3. SÉANCES DE PARTICIPATION INTERCOMMUNAUTAIRES

3a : Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a discuté des questions suivantes (les conclusions sont abordées dans les rubriques correspondant à ce sujet ailleurs dans le présent procès-verbal, étant donné que la réunion du Conseil d'administration ne représente en général qu'une partie du traitement d'une question par le GAC lors d'une réunion de l'ICANN) :

- codes et noms de pays/de territoires à deux caractères au second niveau.

- la réponse du président-directeur général de l'ICANN aux questions présentées dans le Communiqué d'Hyderabad concernant l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS.
- le caractère confidentiel des documents du GAC.
- le nouveau processus du Conseil d'administration pour l'examen et le traitement des avis du GAC.
- une mise à jour sur la question des enchères du .web.
- la discussion facilitée sur les protections des OIG et celles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.
- les priorités du GAC.
- la planification du communiqué après conférence habituel Conseil d'administration-GAC environ 5 semaines après la réunion de Copenhague.

3b : Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec le président et les membres du [Conseil de la GNSO](#). Voici les principales questions traitées :

- participation du GAC aux PDP, en particulier le PDP WG sur les procédures futures : voir ci-dessus.
- codes et noms de pays/de territoires à deux caractères au second niveau : voir ci-dessus.
- plan de mise en œuvre pour le rapport de situation final du groupe de consultation GAC-GNSO : aucune inquiétude particulière sur le plan de mise en œuvre provisoire n'a été soulevée, et il a été noté que les actions se poursuivent à mesure que les ressources le permettent. Il a été convenu qu'il faudrait prendre en considération des possibilités d'échanges réguliers GAC-GNSO pour éviter d'éventuels désaccords par la suite lors des PDP.
- planification et gestion de la charge de travail : il a été convenu que de multiples PDP en parallèle étaient en train de provoquer des problèmes de charge de travail à travers la communauté. Le GAC et la GNSO vont continuer à échanger leurs points de vue sur les solutions possibles.

POINTS D'ACTION

1. Les dirigeants du GAC et de la GNSO continuent les conférences intersession. **(équipes de direction du GAC et de la GNSO)**
2. Le plan de mise en œuvre du groupe de consultation doit se poursuivre à mesure que le temps et les ressources le permettent. **(équipes de direction du GAC et de la GNSO + personnel de l'ICANN + secrétariat ACIG-GAC).**

3c : Réunion avec l'organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec le président et les membres du Conseil de la ccNSO. Voici les principales questions traitées :

- une mise à jour du PDP de la ccNSO sur un mécanisme de retrait et de révision pour les ccTLD.
- une mise à jour du document provisoire du CWG-UCTN.

- des ressources d'information fournies par la ccNSO au groupe de travail du GAC en charge des régions faiblement desservies pour traiter les demandes de délégation, transfert, révocation et retrait de ccTLD.
- une conférence intersession régulière entre les directions du GAC et de la ccNSO : a été convenu.

POINT D'ACTION

1. Une conférence entre les directions du GAC et de la ccNSO doit être programmée avant l'ICANN 59 (**personnel de l'ICANN**).

3d : Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec la direction et les membres de l'ALAC. Voici les principales questions traitées :

- les noms géographiques : le GAC et l'ALAC vont continuer à échanger des informations.
- une étude demandée par le Conseil de l'Europe sur les candidatures communautaires (voir ci-dessus).
- une enquête préliminaire des membres du GAC par le groupe de travail chargé des régions faiblement desservies.
- la révision At-Large.
- les questions de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité sur l'intérêt mutuel.

POINT D'ACTION

Le GAC et l'ALAC doivent poursuivre leurs échanges sur les questions susmentionnées. (**Groupe de dirigeants du GAC + personnel de l'ICANN + secrétariat ACIG-GAC**).

3e : Réunion avec le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement

Le GAC s'est réuni avec le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement et ils ont été informés d'une série de questions incluant le rôle des bureaux d'enregistrement, les marchés pertinents, les exigences réglementaires et les réponses à l'utilisation malveillante du DNS.

3f : Réunion avec le groupe des geoTLD

Le GAC s'est réuni avec le groupe geoTLD et a eu un échange constructif sur les expériences avec les geoTLD établies en consultation avec les autorités locales. Il a été convenu qu'un contact et un échange d'informations continus seraient utiles.

POINT D'ACTION

Surveiller les développements du groupe geoTLD et maintenir un contact au niveau du soutien (secrétariat ACIG-GAC).

3g : Réunion avec les parties prenantes en charge de la protection des données

Dans le cadre d'une série de discussions au sein de la communauté de l'ICANN, le GAC s'est réuni avec les représentants des autorités de protection des données, organisé par le Conseil de l'Europe, pour discuter des questions de protection des données. Les questions soulevées concernaient le processus de modernisation de la convention 108 (convention pour la protection des individus concernant le traitement automatique des données à caractère personnel) ; l'équilibre des intérêts de la protection des données et de l'application de la loi ; et la cohérence des exigences contractuelles de l'ICANN face aux lois de protection de données.

POINT D'ACTION

1. Le GAC doit rester en contact avec les autorités pertinentes et doit permettre de faciliter le dialogue avec l'ICANN, si nécessaire (PSWG + personnel de l'ICANN).

3h : Réunion avec le groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG)

Le GAC a reçu une mise à jour du groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG) sur les activités que le groupe a entreprises afin de rendre les IDN, adresses électroniques et nouveaux gTLD parfaitement compatibles avec tous les navigateurs, toutes les applications et tous les logiciels. Le GAC a noté avec intérêt que l'UASG publiera un livre blanc le 11 avril 2017, et a discuté des suggestions sur la façon dont les gouvernements peuvent aider à diffuser l'information sur l'acceptation universelle et faire participer leurs propres services et leurs collectivités locales pour rendre leurs systèmes prêts à l'acceptation universelle.

3i : Conformité contractuelle de l'ICANN

Le GAC a été informé par l'équipe de la conformité contractuelle de l'ICANN des activités de conformité et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre des sauvegardes gTLD recommandée par le GAC, dont : l'exactitude du WHOIS, les abus relatifs aux noms de domaine et les engagements d'intérêt public.

4. RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

Les membres nommés du GAC de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité ont fait un rapport sur les développements au niveau de la séance plénière et au niveau du sous-groupe. Il a été convenu que tous les membres du GAC devraient déployer des efforts particuliers pour s'impliquer dans le travail des sous-groupes en question à mesure que le processus avance vers un rapport préliminaire.

Discussion sur les sujets les plus pertinents du GAC :

- Juridiction : c'est une priorité pour certains membres du GAC. C'est aux membres individuels du GAC de répondre au questionnaire du sous-groupe en question.

- Responsabilité des organisations de soutien (SO) et comités consultatifs (AC) : un point de vue commun du GAC sur les recommandations préliminaires est souhaitable.
- Droits de l'homme : un point de vue commun du GAC sur les recommandations préliminaires est souhaitable.
- Diversité : une réponse consolidée du GAC pour le prochain questionnaire du sous-groupe est souhaitable.
- Transparence : noté mais pas discuté en détail.

Le GAC a convenu de recommander à l'ICANN et aux co-présidents du CCWG une limitation de la portée de l'ATRT3 pour éviter les chevauchements avec le travail de la piste de travail 2 et c'est une question que doit prendre en compte l'équipe de révision lorsqu'elle sera formée.

La mise en œuvre par le GAC des statuts constitutifs pertinents découlant des recommandations de la piste de travail 1 du CCWG est abordée dans « les questions internes au GAC » ci-dessous.

POINT D'ACTION

1. Le GAC doit continuer à être informé des développements et doit prendre en considération les réponses face aux propositions préliminaires de la piste de travail 2 ainsi que les demandes d'information sur leurs mérites (**membres du GAC de la piste de travail 2 du CCWG + secrétariat ACIG-GAC**).

5. QUESTIONS INTERNES DU GAC

5a : Élections

Le président du GAC a informé celui-ci sur le fait que des pressions professionnelles causées par des responsabilités supplémentaires pourraient le faire se retirer du poste de président du GAC à la fin de l'année 2017.

POINT D'ACTION

1. Le secrétariat ACIG-GAC va officiellement demander des nominations pour le poste de président du GAC lors de la réunion de Johannesburg.

5b : Gestion des documents confidentiels du GAC

Le GAC a discuté de la gestion de ses documents par l'ICANN lorsqu'il y a un [processus de révision indépendante](#) (IRP) ou des procédures juridiques impliquant des actions par le GAC. Ceci survient dans le contexte d'une demande récente par l'ICANN de fournir des documents du GAC en réponse à une demande des parties à l'IRP. Une mise à jour du département juridique de l'ICANN sur des considérations juridiques a été distribuée au GAC.

Il a été noté que l'ICANN semble avoir un contrôle de ces documents d'ordre technique et/ou juridique étant donné qu'elle fournit les ressources (dont les serveurs de mail et serveurs web) pour les mécanismes opérationnels du GAC. Plusieurs membres ont été au courant de ça, et ont demandé si la même situation s'applique à d'autres groupes de l'ICANN qui pourraient, par exemple, se rencontrer en séance fermée.

Il y a eu un accord selon lequel la publication de ces documents devrait faire l'objet d'une consultation avec l'ensemble des membres du GAC et que la question demande plus de considération pour que la situation soit plus claire dans le futur, et voir si les gouvernements sont en mesure de jouer un rôle dans la publication et sous quelles conditions.

POINT D'ACTION

Examen plus approfondi de la question à traiter lors d'intersessions (**membres du GAC + secrétariat ACIG-GAC**).

5c : Mise en œuvre des nouveaux statuts constitutifs de l'ICANN

Le GAC a résumé ses discussions après la réunion à Hyderabad sur des approches possibles pour mettre en œuvre les statuts constitutifs de l'ICANN qui sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2016 et qui mettent en œuvre les recommandations de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité. Voici les principaux points soulevés :

Avis du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN

Il a été convenu que l'avis consensuel du GAC (tel que défini par les statuts constitutifs) devrait être l'issue privilégiée des délibérations du GAC. **Plusieurs membres ont soutenu en principe certains moyens d'éviter qu'un petit nombre de membres exerce un veto, si un mécanisme satisfaisant peut être trouvé.**

Différents points de vue se sont exprimés quant au fait de savoir si l'avis consensuel devrait être la seule forme d'avis donné au Conseil d'administration par le GAC. Les options d'« avis du GAC non basé sur un consensus », une possible abstention des membres et une transmission de l'ensemble des points de vue au Conseil d'administration en cas de non consensus (conformément aux principes de fonctionnements actuels) ont été abordés.

Il a été convenu qu'aucune option pour un futur avis du GAC ne doit être simple ou pratique.

Globalement, la discussion a montré un certain progrès dans le fait de trouver un terrain commun et un besoin de poursuivre les discussions.

Le GAC dans la communauté habilitée

L'avis du département juridique de l'ICANN prévoit que le GAC a une grande souplesse dans la détermination de ses propres procédures conformément aux statuts constitutifs.

Il a été convenu que l'approche proposée soulignée dans la présentation qui comprend le développement de principes directeurs ainsi que des procédures spécifiques, était un bon début pour poursuivre la discussion. Les membres du GAC ont eu des points de vue variés sur la manière de définir les considérations de politique publique comme un critère de participation, le besoin de consensus à différents niveaux de l'échelle et les options d'abstention.

Le GAC prendra en considération selon ses propres mérites l'amendement proposé au statut fondamental concernant les accords du comité du Conseil d'administration, et participera au forum de la communauté de l'ICANN 59.

Nominations du GAC aux organismes extérieurs

Le document de présentation sur cette question a été enregistré mais pas discuté.

POINTS D'ACTION

1. Les options d'avis du GAC au Conseil d'administration et la participation du GAC à la communauté habilitée seront examinées et soumises au GAC pour considération avant l'ICANN 59. (**Secrétariat ACIG-GAC**).
2. Les options de nominations du GAC aux organismes extérieurs se réaliseront à mesure que les ressources le permettent (**secrétariat ACIG-GAC + personnel de l'ICANN**).
3. Le GAC participera à la procédure de prise en considération d'un amendement proposé à un statut fondamental (**président du GAC + secrétariat ACIG-GAC**).

5d : Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI)

Le BGRI comprend tous les membres du GAC intéressés (actuellement la Suisse, le Royaume-Uni, l'Iran, les États-Unis et l'Égypte) ; et ¹Markus Kummer, Maarten Botterman, Chris Disspain, Ram Mohan (agent de liaison), Mike Silber et Lousewiese Van der Laan, tous membres du Conseil d'administration. Les co-présidents, Manal Ismail (Égypte) et Markus Kummer ont organisé une séance avec le GAC pour examiner les progrès du plan de travail convenu. Les questions suivantes ont été soulevées :

- clarté de l'avis du GAC. L'avis devrait dans l'idéal inclure le fait qu'il soit basé sur un consensus, un fondement, et les résultats prévus de la politique publique.
- une discussion après-communiqué désormais régulière entre le Conseil d'administration et le GAC.

Lors de la réunion du GAC avec le Conseil d'administration, Markus Kummer a noté qu'un nouveau processus de prise en considération de l'avis du GAC serait discuté par le BGRI.

POINT D'ACTION

1. Le BGRI va poursuivre son travail intersession, et va demander des commentaires aux membres du GAC sur les questions soulevées pendant la séance (**BGRI, membres du GAC**).

5e : Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a de nouveau confirmé qu'il apportait son soutien à un secrétariat indépendant du GAC, complété par le personnel de soutien de l'ICANN.

La Suisse a fait le rapport suivant sur la situation de financement :

¹ Conformément à la résolution du Conseil d'administration 2016.11.08.29

5f : le réexamen des principes opérationnels du GAC

Le groupe de travail de révision des principes opérationnels du GAC a accepté de présenter au GAC une proposition de modifications mineures aux principes opérationnels du GAC, parmi lesquelles l'introduction du vote en ligne en vue des prochaines élections du GAC, de manière à formaliser ces modifications conformément aux procédures définies dans le principe opérationnel 53. Les principes modifiés seront soumis à un examen plus approfondi dans le cadre d'une approche holistique qui a déjà été lancée en parallèle. Aussi, le groupe de travail a-t-il accepté de présenter une liste préliminaire des principes de haut niveau au GAC, afin que celui-ci les considère comme titres de rubriques en vue d'un ensemble de principes opérationnels complètement révisé. Le GAC est d'accord avec la recommandation du groupe de travail selon laquelle celui-ci doit clore le mandat de son groupe de travail et que les efforts actuellement déployés pour réviser les principes opérationnels du GAC se poursuivent, le cas échéant, dans le cadre des séances plénières.

POINT D'ACTION

1. Des changements mineurs sont proposés et qui doivent être déposés dès que possible, pour qu'ils soient pris en considération lors de la réunion du GAC à Johannesburg (**secrétariat ACIG-GAC**).
2. Davantage de travail pour parfaire les principes de haut-niveau proposés devra être réalisé en intersession et lors de l'ICANN 59. (**président du GAC + Égypte + Inde + secrétariat ACIG GAC**).

6. GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Les groupes de travail du GAC ont communiqué au GAC les informations suivantes :

Sécurité publique : le groupe de travail chargé de la sécurité publique (PSWG) a poursuivi son engagement avec la communauté et les diverses initiatives de l'ICANN. Les membres du PSWG ont participé à des réunions de la révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT), du groupe de travail des services d'annuaire de données d'enregistrement, l'équipe de révision de la mise en œuvre des services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation (PPSA) et l'équipe de rédaction du cadre de la sécurité. Le PSWG développera des recommandations pour le GAC dans le domaine des chaînes sensibles et de la protection des enfants en ligne, continuera de s'engager dans la sensibilisation et le renforcement des activités, et tiendra des réunions deux fois par semaine pour faciliter le travail intersession.

Le groupe de travail a recommandé au GAC de prendre en considération les procédures préliminaires afin de guider les accords de travail entre le GAC et le groupe de travail, et espère présenter au GAC une mise à jour sur ça lors de la réunion de Copenhague.

Régions faiblement desservies : le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies a tenu deux séances pour avancer dans son travail et pour fournir des mises à jour sur diverses activités comme il est stipulé dans son plan de travail. Pour faire avancer son travail, le Groupe de travail s'est réuni avec :

- la ccNSO et le PTI afin de discuter et d'explorer diverses approches aux tâches

qui lui sont dévolues par le GAC, notamment en ce qui concerne son rôle de premier point de contact pour les membres du GAC qui rencontrent des problèmes avec la délégation et la redélégation de ccTLD.

- le département de l'ICANN chargé du développement et de la responsabilité publique (DPRD), afin d'envisager une collaboration en ce qui a trait à la création et l'exécution d'une enquête du groupe de travail pour les membres du GAC appartenant à des régions faiblement desservies.
- l'équipe de l'ICANN chargée de la relation avec les gouvernements, celle de la participation des parties prenantes mondiales et celle de la sécurité, la stabilité et la résilience, afin de planifier la prochaine série de séances régionales de renforcement des capacités, conçues pour les membres du GAC et les organismes d'application de la loi des régions faiblement desservies de l'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient, et de l'Amérique latine et des Caraïbes, avant la fin de l'année 2017.

Le groupe de travail continuera à participer aux activités ci-dessous :

- le PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, plus précisément la piste de travail 1 qui s'occupe du « soutien aux candidats issus des pays en développement ».
- le travail effectué par la révision CCT sur les questions relatives au pays en développement.
- le CCWG sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD.
- le sous-groupe sur la diversité de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.

Droits de l'homme et droit international : le groupe de travail du GAC sur la loi internationale et les droits de l'homme a reçu une mise à jour du rapporteur du sous-groupe sur les droits de l'homme de la piste de travail 2 du CCWG, concernant la préparation d'un cadre d'interprétation pour le statut de l'ICANN sur les droits de l'homme. Le Groupe de travail a également abordé les perspectives relatives aux droits de l'homme du rapport du Conseil de l'Europe sur les applications des nouveaux gTLD communautaires, avec l'un des auteurs du rapport.

Protection des noms géographiques et communautaires lors des futures séries de gTLD : le groupe de travail a examiné une proposition visant à établir un ensemble de règles concernant les meilleures pratiques ainsi que la possibilité d'établir un répertoire des noms. Il a été informé et a convenu qu'un séminaire en ligne ainsi qu'une séance de dialogue intercommunautaire sont prévus pour la 59e réunion de l'ICANN. Le groupe de travail participera à ces dialogues et poursuivra son travail sur une éventuelle proposition.

Participation du GAC au NomCom : le groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom a convenu qu'il peaufinera un texte sur les « critères du GAC pour le NomCom » et fera part au GAC d'une nouvelle version avant la prochaine réunion de l'ICANN. Quant à la possibilité de nommer un membre du GAC sans droit de vote au NomCom, le groupe de travail examinera le cadre juridique et les antécédents ayant trait à ce rôle. Cette information, qui était en lien avec les attentes relatives au fait que les représentants du GAC agissent indépendamment de leur poste au gouvernement, sera partagée avec le GAC lorsqu'elle sera disponible et qu'elle aura été analysée.

Examen des principes opérationnels du GAC : voir élément séparé ci-dessus.

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

| | |
|--|---|
| Titre | Procès-verbal du GAC à Hyderabad- novembre 2016 |
| Numéro du document de synthèse du GAC | |
| Distribution | Membres du GAC |
| Date de distribution | |
| Réunion connexe et point à l'ordre du jour | ICANN 58 |

Version préliminaire

ANNEXE 1 : Membres du GAC présents, Copenhague, 11-16 mars 2017

| Membres du GAC | | |
|--|--|--|
| Commission de l'Union africaine | Finlande | Pakistan |
| Argentine | France | Palestine |
| Australie | Allemagne | Pérou |
| Autriche | Ghana | Pologne |
| Belgique | Guatemala | Portugal |
| Brésil | Guyane | Fédération de Russie |
| Bulgarie | Hongrie | Rwanda |
| Burkina Faso | Inde | Singapour |
| Burundi | Indonésie | Espagne |
| Cambodge | Iran | Suède |
| Cameroun | Israël | Suisse |
| Canada | Italie | Taipei |
| Tchad | Jamaïque | Thaïlande |
| Chili | Japon | Timor Oriental |
| Chine | Kenya | Ouganda |
| Colombie | Corée | Ukraine |
| Îles Cook | Ex-République yougoslave de Macédoine | Émirats arabes unis |
| Costa Rica | Malaisie | Royaume-Uni |
| Côte d'Ivoire | Madagascar | États-Unis |
| République tchèque | Mexique | Uruguay |
| Danemark | Népal | Vatican |
| République Dominicaine | Pays-Bas | Venezuela |
| Égypte | Nouvelle-Zélande | Vietnam |
| Commission européenne | Nigeria | |
| Fidji | Niue | |
| | Norvège | |
| | | |
| Observateurs du GAC | | |
| Union des télécommunications des Caraïbes (CTU) | Organisation internationale de la Francophonie (OIF) | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) |
| Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO) | Organisation de la coopération islamique (OIC) | Assemblée des Régulateurs des Télécommunication d'Afrique de l'Ouest (ARTAO) |
| Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) | Comité international de la Croix-Rouge | |

A inclure

Version préliminaire